

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 04638

Numéro SIREN : 501 579 205

Nom ou dénomination : A. V. S. SECURITE

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2020 sous le numéro de dépôt 8743

Greffe du tribunal de commerce de Versailles



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 07/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/8743

Déposant :

Nom/dénomination : A. V. S. SECURITE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 501 579 205

N° gestion : 2007 B 04638

1

BILAN - ACTIF

		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1		2	
		Durée de l'exercice précédent *		1		2	
				Néant		*	
				Exercice N clos le,			
				3		1	
				2		2	
				0		1	
				7			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
(I)	AA						
	AB		AC				
	CX		CQ				
	AF	2 610	AG	2 190	420		
	AH		AI				
	AJ		AK				
corporelles	AL		AM				
	AN		AO				
	AP		AQ				
industriels	AR	3 724	AS	3 724			
	AT	17 640	AU	13 234	4 406		
	AV		AW				
	AX		AY				
mise en équivalence	CS		CT				
	CU		CV				
	BB		BC				
	BD		BE				
	BF		BG				
	BH		BI				
TOTAL (II)	BJ	23 974	BK	19 148	4 826		
	BL		BM				
	BN		BO				
	BP		BQ				
	BR		BS				
	BT	3 521	BU		3 521		
	BV		BW				
	BX	50 867	BY		50 867		
	BZ	34 847	CA		34 847		
	CB		CC				
	CD	37 476	CE		37 476		
	CF		CG				
	CH	569	CI		569		
TOTAL (III)	CJ	127 280	CK		127 280		
(IV)	CW						
(V)	CM						
(VI)	CN						
GÉNÉRAL (I à VI)	CO	151 254	IA	19 148	132 107		
		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
		Stocks :		Créances :			



Cplent

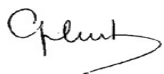
prise	AVS Sécurité	Néant	*
		Exercice N	
ersé :.....	5 000	DA	5 000
		DB	
Equivalence	EK	DC	
		DD	500
		DE	
ve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF	
ative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	DG	
		DH	34 532
bénéfice ou perte)		DI	10 643
		DJ	
		DK	
	TOTAL (I)	DL	50 676
fs		DM	
		DN	
	TOTAL (II)	DO	
		DP	
		DQ	
	TOTAL (III)	DR	
		DS	
		DT	
ents de crédit (5)		DU	1 687
ont emprunts participatifs	EI	DV	
es en cours		DW	
		DX	15 855
		DY	63 590
		DZ	
ttachés		EA	299
		EB	
	TOTAL (IV)	EC	81 431
	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	132 107
I		IB	
aluation (1959)		IC	
re		ID	
(1976)		IE	
ong terme *		EF	
oins d'un an		EG	81 431
des créiteurs de banques et CCP		EH	1 687

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Cplm

ableau n° 2032) et Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



				Exercice N	
as de gestion				HA	
as en capital *				HB	
de charges				HC	
Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD	
ons de gestion (6 bis)				HE	316
ons en capital *				HF	
tissements et provisions (6 ter)				HG	
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH	316
				HI	(316)
reprise (IX)				HJ	
(X)				HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	470 093
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	459 449
ts - total des charges)				HN	10 643
ations à long terme				HO	
ières				HY	
es exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG	
				HP	
				HQ	
es exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH	
prises liées				IJ	
prises liées				IK	
ntérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				HX	
ons dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC	
e 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD	
				A1	4
exploitant (13)				A2	(20 766)
de brevets, de licences (produits)				A3	
de brevets, de licences (charges)				A4	
ultatives	A6		obligatoires	A9	

Exercice N	
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
316	

Exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

Opuntia

										Néant			*
IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			Augmentations							
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
TOTAL I			CZ	1		D8	2		D9	3			
TOTAL II			KD	1 890		KE			KF	720			
			KG			KH			KI				
			KJ			KK			KL				
			KM			KN			KO				
			KP			KQ			KR				
			KS	3 724		KT			KU				
			KV			KW			KX	749			
			KY	3 876		KZ			LA				
			LB	11 686		LC			LD	1 329			
			LE			LF			LG				
			LH			LI			LJ				
			LK			LL			LM				
TOTAL III			LN	19 286		LO			LP	2 078			
			8G			8M			8T				
			8U			8V			8W				
			IP			IR			IS				
			IT			IU			IV				
TOTAL IV			LQ			LR			LS				
II + III + IV)			ØG	21 176		ØH			ØJ	2 798			
			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
			par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
			1		2		3		4				
N			CØ			DØ			D7				
O			LV			LW	2 610		IX				
P			LX			LY			LZ				
Q			MA			MB			MC				
R			MD			ME			MF				
S			MG			MH			MI				
T			MJ			MK	3 724		ML				
U			MM			MN	749		MO				
V			MP			MQ	3 876		MR				
W			MS			MT	13 015		MU				
X			MV			MW			MX				
Y			MZ			NA			NB				
Z			ND			NE			NF				
			NG			NH	21 364		NI				
			ØU			M7			ØW				
			ØX			ØY			ØZ				
			2B			2C			2D				
			2E			2F			2G				
			NJ			NK			2H				
			ØK			ØL	23 974		ØM				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme
LMIG / 07/07/2020 14:15:40
N° de dépôt - 2020/8743 / 501579205



Cplumb

Néant ☐ *

NS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
CY		EL		EM		EN	
PE	1 890	PF	300	PG		PH	2 190
PI		PJ		PK		PL	
PM		PN		PO		PQ	
PR		PS		PT		PU	
PV		PW		PX		PY	
PZ	3 476	QA	247	QB		QC	3 724
QD		QE	75	QF		QG	75
QH	3 876	QI		QJ		QK	3 876
QL	7 642	QM	1 642	QN		QO	9 284
QP		QR		QS		QT	
QU	14 994	QV	1 964	QW		QX	16 958
QN	16 884	QP	2 264	QQ		QR	19 148

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

DÉDUCTIONS				REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Colonne 2 de dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
	N2		N3		N4		N5		N6		
	P6		P7		P8		P9		Q1		
	Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
	R2		R3		R4		R5		R6		
	R9		S1		S2		S3		S4		
	S7		S8		S9		T1		T2		
	T5		T6		T7		T8		T9		
	U3		U4		U5		U6		U7		
	V1		V2		V3		V4		V5		
	V8		V9		W1		W2		W3		
	W6		W7		W8		W9		X1		
	X4		X5		X6		X7		X8		
			NM						NO		
	NR		NS		NT		NU		NV		
	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ				

MONTANTS		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
ES				Z9		Z8	
				SP		SR	



Cplu

CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
UL		UM		UN			
UP		UR		US			
UT		UV		UW			
VA							
UX	50 867		50 867				
ZI							
UY	1 000		1 000				
UZ							
VM							
VB	2 331		2 331				
VN							
VP	31 516		31 516				
VC							
VR							
VS	569		569				
TOTAUX	86 283	VU	86 283	VV			
VD							
VE							
VF							

S		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
7Y									
7Z									
origine	VG								
ine	VH	1 687		1 687					
8A									
8B	15 855		15 855						
8C	26 637		26 637						
8D	12 204		12 204						
8E									
VW	20 173		20 173						
VX									
VQ	4 576		4 576						
8J									
VI									
8K	299		299						
Z2									
8L									
TOTAUX	VY	81 431	VZ	81 431					
exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						



Cplm

Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2017	
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA 10 643
ant ou des associés						WB
joint						WC
WD		moins part déductible *		à réintégrer :		XE
WF		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
RA		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
WI		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
WJ		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		XW 316
316		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ		
CGI *						XY
notice 2032-NOT-SD)						I7
WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7
aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8
aux taux de 0 %						ZN
- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions				WN
OPCVM* (entreprises à l'IS)						WO
SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		XR
SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		WO
ités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1
régime optionnel de taxation au tonnage						Y3
TOTAL I					WR 10 959	
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS
ciété de personnes ou un G.I.E.*						WT
ent taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU
osées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV
osées au taux de 0 %						WH
osées au taux de 19 %						WP
utées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW
utées sur les déficits antérieurs						XB
taux de 19 %						I6
court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ
s filiales* (Intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		XA
investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.						ZY
						XD
Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		L5
Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 bissexies)		PA
Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
PCVM* (entreprises à l'IS)						XS
dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		Crédance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI
éligibles au régime de taxation au tonnage						XG 17 089
TOTAL II					Y2	
ficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XH 17 089
reprises à l'IS) *						XJ 6 130
de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL
Page 10 sur 40						XO



Cplu

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : AVS Sécurité Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 6 Chemin des Coutures 78520 LIMAY Durée de l'exercice précédent * 1 2

Número SIRET* 5 0 1 5 7 9 2 0 5 0 0 0 3 7 Néant ☐ *

				Exercice N clos le,		
				<u>3</u> <u>1</u> <u>1</u> <u>2</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>1</u> <u>7</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 610	AG	2 190 420	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 724	AS	3 724	
	Autres immobilisations corporelles	AT	17 640	AU	13 234 4 406	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	23 974	BK	19 148 4 826	
	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis		BR		BS		
Marchandises		BT	3 521	BU	3 521	
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	50 867	BY	50 867	
	Autres créances (3)	BZ	34 847	CA	34 847	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	37 476	CE	37 476	
	Disponibilités	CF		CG		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	569	CI	569	
	TOTAL (III)	CJ	127 280	CK	127 280	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	151 254	1A	19 148 132 107	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	Stocks :		(3) Part à plus d'un an : CR	
					Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage



Cplent

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise AVS Sécurité

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .. 5 000)	DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	34 532
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	10 643
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	50 676
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 687
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	15 855
	Dettes fiscales et sociales	DY	63 590
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	299
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	81 431
	Ecart de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	132 107
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	81 431
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 687

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage



C. Plu

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : AVS Sécurité

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC
	Production vendue { biens * services* }	FD		FE	FF
		FG	470 032	FH	FI 470 032
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	470 032	FK	FL 470 032
	Production stockée*				FM
	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP 4
	Autres produits (1) (11)				FQ 6
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 470 043
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 1 661
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 162 851
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 5 675
	Salaires et traitements*				FY 244 144
	Charges sociales (10)				FZ 42 538
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA 2 264
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)				GE
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 459 133
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG 10 909
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)		GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)		GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 50
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP 50
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV 50
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW 10 959

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage



Cplm

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>AVS Sécurité</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	316
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	316
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(316)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	470 093
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	459 449
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	10 643
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit - bail mobilier * - Crédit - bail immobilier	1G	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1J	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	1K	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	4
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	(20 766)
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A3	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : obligatoires	A4	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	ERREUR BANQUE PENALITES	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		316	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.



(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise : AVS Sécurité										Néant ☐ *		
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.												
	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	1 890	KE		KF		720	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	3 724	KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	749	
		Matériel de transport *				KY	3 876	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	11 686	LC		LD	1 329	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	19 286	LO		LP		2 078	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V				
TOTAL IV				LQ		LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	21 176	ØH		ØJ	2 798	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.				1	2	3	4					
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	2 610	1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	3 724	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	749	MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	3 876	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	13 015	MU			
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG		NH	21 364	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	23 974	ØL	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 1 1 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: AVS Sécurité

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise AVS Sécurité

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 890	PF	300	PG		PH	2 190
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	3 476	QA	247	QB		QC	3 724
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	75	QF		QG	75
	Matériel de transport	QH	3 876	QI		QJ		QK	3 876
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 642	QM	1 642	QN		QO	9 284
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	14 994	QV	1 964	QW		QX	16 958
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	16 884	ØP	2 264	ØQ		ØR	19 148

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Primes de remboursement des obligations

Z9

SP

Z8

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise <u>AVS Sécurité</u>							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE		UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

[illegible]

Opuntia

[illegible]

Opuntia

[illegible]

Opuntia

Désignation de l'entreprise AVS Sécurité

[illegible]

Désignation de l'entreprise AVS Sécurité

[illegible]

[illegible]

Opuntia

Désignation de l'entreprise : AVS Sécurité										Néant ☐		*	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	50 867		50 867					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				Z1								
	Personnel et comptes rattachés				UY	1 000		1 000					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	2 331		2 331					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP	31 516		31 516					
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR								
	Charges constatées d'avance				VS	569		569					
	TOTAUX				VT	86 283	VU	86 283	VV				
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE										
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH	1 687		1 687						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	15 855		15 855						
Personnel et comptes rattachés				8C	26 637		26 637						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	12 204		12 204						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	20 173		20 173						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	4 576		4 576						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	299		299						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				Z2									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	81 431	VZ	81 431						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise : AVS Sécurité		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122017		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		{ de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD			Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	316		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR 10 959	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
	Régime des sociétés mères et des filiales*		{ Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				
	Produit net des actions et parts d'intérêts :								
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		L5	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 tredecies)		PA	
	ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH 17 089	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					{	bénéfice (I moins II)	XI		
					{	déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							ZL	6 130	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

N° 2058-A-SD

[illegible]

Opuntia

N° 2058-A-SD

[illegible]

Plant

Désignation de l'entreprise <u>AVS Sécurité</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	20 472	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	20 472	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	20 472	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	12 669	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise AVS Sécurité										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	37 827	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(3 295)			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	ØF	34 532			ZG		34 532			
				TOTAL II		ZH		34 532			
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT		105 330		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ		19 136		
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS		18 332		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST		20 053		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ		162 851		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW		965		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z		4 710		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX		5 675		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY		94 323		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ		27 934		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2016)*						ØB		264 740		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS				
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)						YP		11		
	— Effectif affecté à l'activité artisanale						RL				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		
	— Numéro de centre de gestion agréé*				XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0				
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : AVS Sécurité

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente ⑦			Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
					19%	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

N° 2059-A-SD

[illegible]

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre D)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--	---

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AVS Sécurité

Néant ☐ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① .

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① .

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : AVS SécuritéNéant ☐ *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

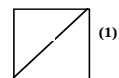
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : AVS Sécurité					Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :						
Exercice ouvert le : 01012017			et clos le : 31122017		Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise						
Ventes de marchandises	OA					
Production vendue - Biens	OB					
Production vendue - Services	OC				470 032	
Production stockée	OD					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE					
Subventions d'exploitation reçues	OF					
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH				6	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI				4	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT					
TOTAL 1	OM				470 043	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)						
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON					
Variation de stocks (marchandises)	OO					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP				1 661	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ					
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR				144 795	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU					
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY					
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ				4	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9					
TOTAL 2	OJ				146 461	
III - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée	OG				323 582	
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF).	SA				323 582	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.						
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	☒				
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX				470 037	
Période de référence	GY	du	01012017	GZ	au	31122017
Date de cessation	HR					
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).						
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.						
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-SD.						

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 5 0 1 5 7 9 2 0 5 0 0 0 3 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AVS Sécurité

ADRESSE (voie) 6 Chemin des Coutures

CODE POSTAL 78520

VILLE LIMAY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique DERIAUX Prénom(s) NATHALIE
 Nom marital % de détention 49 Nb de parts ou actions 245
 Naissance : Date 28121973 N° Département Commune Pays
 Adresse : N° 28 Voie BLD PASTEUR
 Code Postal 78520 Commune LIMAY Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique CORBERON Prénom(s) FRANCIS
 Nom marital % de détention 51 Nb de parts ou actions 255
 Naissance : Date 02081968 N° Département Commune Pays
 Adresse : N° 6 Voie CHEMIN DES COUTURES
 Code Postal 78520 Commune LIMAY Pays FR

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

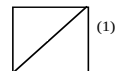
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 5 0 1 5 7 9 2 0 5 0 0 0 3 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AVS Sécurité

ADRESSE (voie) 6 Chemin des Coutures

CODE POSTAL 78520

VILLE LIMAY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



C. Plu



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquiés C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
AVS Sécurité 6 Chemin des Coutures 78520 LIMAY France	6 Chemin des Coutures 78520 LIMAY
SIRET 50157920500037	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Activités de sécurité privée Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %		Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% *		Déficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine ☐	Pôle de compétitivité ☐		
	Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐		
	Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 12042018 Lieu : LIMAY
	Qualité : Gérante
	Nom du signataire : MME DERIAUX Nathalie

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage



C. Plu

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2017)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				5	6	7	8
MME DERIAUX Nathalie	245	2017	13 427				
M CORBERON Francis	255	2017	9 617				
H DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLt réalisée au cours de l'exercice			
				MVLt restant à reporter			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage



C. Plu